

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 161

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Association Arcades - Dépistage des cancers - Subventions complémentaires

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071**

PRESENTATION

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

Ainsi, notre collectivité participe depuis 1990 aux dépenses de fonctionnement de l'association ARCADES en ce qui concerne ses activités dans le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer du côlon.

1- DESCRIPTION DU DISPOSITIF DU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Asso-SAN-000591

Les modalités de la campagne de dépistage des cancers du sein ont été fixées par l'arrêté du 29 septembre 2006. Il définit les rôles des différents acteurs et modifie le protocole appliqué jusqu'alors dans le Département des Bouches-du-Rhône qui a été un département pilote.

Le protocole actuellement en vigueur, concerne :

- Toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans et jusqu'à l'âge de 74 ans, pour celles qui ont bénéficié du dispositif avant l'âge de 70 ans,
- La participation au dépistage est déclenchée par l'invitation par ARCADES ou sur prescription du médecin traitant au rythme d'une fois tous les deux ans.

Afin de bénéficier de l'absence totale d'avance de frais et de toute participation financière, les patientes doivent s'adresser à un radiologue accrédité et ayant adhéré à la convention avec la Caisse d'Assurance Maladie, garantie du contrôle de qualité.

Depuis le mois de juin 2008, la mammographie numérique est autorisée dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

BILAN D'ACTIVITE - Année 2014

- 272 728 invitations ont été envoyées
- 51 655 mammographies de dépistage
- Dépistages positifs : 4,61% en 1^{re} lecture et 1,96% en 2^{ème} lecture
- Nombre de chirurgies : 378
- Nombre de cancers : 332

BILAN D'ACTIVITE - Année 2015

- 272 902 invitations ont été envoyées
- 55 651 mammographies de dépistage
- Dépistages positifs : 5,10% en 1^{re} lecture et 2,05% en 2^{ème} lecture
- Nombre de chirurgies : 342
- Nombre de cancers : 300

Dans le cadre du dépistage des cancers du sein, ARCADES prévoit en 2016:

- d'inviter 160.000 femmes âgées de 50 à 74 ans résidant dans le département des Bouches du Rhône à réaliser une mammographie,
- d'envoyer 110 000 premières relances aux femmes n'ayant pas répondu aux invitations précédentes. (60.000 femmes devraient réaliser la mammographie dans le cadre du dépistage organisé des cancers du sein).

PROPOSITION POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN

- Au niveau national, le financement des examens est à la charge de l'Assurance Maladie. Celui des invitations et des secondes lectures est à la charge de l'organisme de gestion. Celui-ci est financé à parité par l'assurance maladie et l'Etat et parfois complété par les Départements.
- Le Département est particulièrement partie prenante des actions en faveur de la santé de la femme et de la famille. Ainsi, par sa mission de Protection Maternelle et Infantile, le Département propose sur l'ensemble du département des consultations de gynécologie et de pédiatrie ainsi que de nombreuses actions de promotion de la santé.
- Dans ce cadre, notre collectivité a déjà versé en septembre 2016 une subvention de fonctionnement de 150 000€ pour 2016 et souhaite poursuivre sa contribution au dépistage organisé des cancers du sein en attribuant à l'association gestionnaire une subvention complémentaire de 100 000€ pour 2016.
- En outre, le Département est pleinement engagé dans la sensibilisation des publics concernés à l'intérêt des dépistages et met en œuvre des actions de communication à cet effet.

Un avenant encadrant le versement de cette subvention complémentaire de 100 000€ sera signée entre le Département et l'association ARCADES conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2016, chapitre 65, fonction 42, article 6574, dont la dotation est suffisante.

N° de Programme	N° d'opération	Libellé Imputation	Imputation	Engagement CP
10328	1000673	Prévention santé	65-42-6574	100 000 €

2 - DESCRIPTION DU DISPOSITIF DU DEPISTAGE DU CANCER DU CÔLON

Asso-SAN-000417

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers en y participant au-delà de ses obligations réglementaires.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a donné aux départements la possibilité de restituer certaines activités de santé à l'Etat. Le Département des Bouches-du-Rhône a fait le choix de poursuivre cet engagement par voie de convention avec l'Etat.

En 2002, le Département des Bouches-du-Rhône a été sélectionné par le Ministère de la Santé, parmi les 12 départements pilotes pour la mise en œuvre d'un programme national de dépistage par la recherche systématique de sang dans les selles, par la technique du test « HEMOCCULT ». L'Association ARCADES (Association pour la Recherche et le Dépistage des Cancers du Sein, du Col Utérin et des Cancers Colorectaux) a été désignée comme structure de gestion de ce programme pour mettre en œuvre, sur la base du cahier des charges national, un dépistage organisé des cancers colorectaux dans notre département.

Notre collectivité participe aux dépenses de fonctionnement de l'association ARCADES en ce qui concerne ses activités de dépistage organisé des cancers colorectaux. En 2015, le montant de la participation financière du Département a été fixé à 150.000€

Six campagnes ont été menées entre 2003 et 2014.

BILAN D'ACTIVITE

L'arrêté du 23 septembre 2014 portant sur l'arrêt des tests Hemocult II® et sur l'introduction du test immunologique dans le programme de dépistage organisé du cancer colorectal a été publié le 4 octobre 2014 dans le Journal Officiel.

Pour anticiper l'arrêt de la distribution des tests Hemocult II®, l'envoi des courriers d'invitation et de relance aux assurés s'est terminé fin octobre 2014.

Un courrier d'information a été adressé à tous les médecins généralistes et gastro-entérologues du département leur demandant d'arrêter la distribution des tests début décembre 2014.

La lecture des tests Hemocult II® par le centre de lecture CESAM13 a été possible jusqu'au 31 janvier 2015.

La lecture des nouveaux tests immunologiques par le laboratoire CERBA a commencé fin Mai 2015.

Arcades a redémarré les invitations en Juillet 2015.

- Population ciblée :

Ce dispositif s'adresse aux assurés sociaux hommes et femmes, âgés de 50 à 70 ans et résidant dans le Département des Bouches du Rhône.

- Dispositif d'envoi des invitations :

Ces personnes sont invitées par courrier, à consulter un médecin généraliste. Un cycle complet comprend :

- une invitation,
- une première relance à 3 mois,
- un envoi postal du test au bénéficiaire à 6 mois,
- une dernière relance à 9 mois.

Bilan d'activité de l'année 2014 :

581 042 invitations ont été envoyées,
62 269 tests Hemocult ont été lus par le centre de lecture (85252 en 2013) dont
1 294 tests positifs ;
1 183 coloscopies ont été réalisées (91,4%) dont
756 coloscopies normales (63,9%),
105 lésions organiques dont 53 dysplasies de haut grade (8,9%),
322 polypes adénomateux (27,2%).

Bilan d'activité de l'année 2015 :

146 094 invitations ont été envoyées de juillet à décembre 2015
1 374 tests Hémocult II® ont été lus en Janvier 2015 dont 1,04% se sont révélés positifs.
22 416 tests immunologiques ont été lus par le centre de lecture CERBA de mai 2015 au 30 novembre 2015 dont 4,4% se sont révélés positifs.

PROGRAMME DES ACTIVITES POUR 2016

En 2016, l'association ARCADES prévoit d'envoyer 384 000 invitations (32 000/mois), 285 330 Relances 1, 165 163 Relances 2 (sans test) et de lire 100 000 tests.

PROPOSITION POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU CÔLON

Le cancer colorectal est l'une des premières causes de mortalité par cancer. Il touche chaque année plus de 800 personnes dans notre département et plus de la moitié en décèdent.

Le Département souhaite poursuivre sa contribution au dépistage organisé des cancers du côlon en attribuant à l'association gestionnaire une subvention de 50 000€ pour 2016.

Il convient de signer une convention conformément au modèle type approuvé par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 42, article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

N° de Programme	N° d'opération	Libellé Imputation	Imputation	Engagement CP
22006	1001193	Subvention de Fonctionnement	65-42-6574	50 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance - Santé - Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir :

- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL